



Bonjour,

Savons biodégradables et eaux usées :

Il est important de se rappeler que l'utilisation de savon biodégradable est incontournable en tout temps, même en hiver et même si une résidence possède une fosse septique conforme, en bon état et vidangée comme elle se doit (*à chaque année pour les résidents permanents, aux 2 ans pour les résidents saisonniers ou plus fréquemment selon l'utilisation*).

De plus en plus, les produits nettoyants usuels sont biodégradables et sans phosphate. Le savon à vaisselle *Sunlight* en est un exemple. Il est possible de se procurer les savons biodégradables chez **Provigo** à Chertsey – shampoing, conditionneur, gel douche, savon pour le lave-vaisselle, pour le linge et pour la vaisselle, etc.

Il est entendu qu'aucun produit toxique et non biodégradable ne doit être éliminé via la fosse septique, comme les diluants à peinture, le CLR ou autres.

De plus, en aucun temps, il n'est permis de déverser des eaux usées dans le lac ou à ses abords. L'eau de vaisselle en est un exemple. La réglementation provinciale interdit toute installation produisant des eaux usées sans que celles-ci ne soient acheminées vers une fosse septique. Malheureusement, certaines résidences autour du lac sont munies de douche extérieure sans drain qui déverse leurs eaux usées directement dans l'environnement fragile du lac.

Aménagement conforme:

Les membres de l'association qui désirent avoir recours à l'avis d'un expert pour corriger ou améliorer l'aménagement de leur terrain et de leur berge dans le but de protéger le lac peuvent consulter, M. Robert Lapalme.

Depuis près de 30 ans, M. Lapalme développe des approches novatrices telles la production de plantes aquatiques pour l'épuration des eaux usées. Actuellement, il enseigne la gestion de l'eau à l'Université de Sherbrooke en plus d'agir à titre de consultant.

L'association des résidents du 7^e lac ainsi que quelques-uns de ses membres ont déjà fait appel aux services de cet expert en écologie aquatique. C'est également lui qui a supporté la municipalité de Ste-Marceline dans la planification et l'implantation de sa politique environnementale pour leurs lacs (se référer à la capsule de janvier 2012).

Les personnes qui voudraient avoir recours à ses services peuvent me contacter. Il est aussi possible de regrouper les demandes.

Merci,

Vincent Drouin

Président du comité d'environnement de

l'Association des résidents du 7^e Lac

Pour le comité d'environnement